

Paris, 24 janvier 2025

Monsieur Tanaka,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Cher Député Jean-Paul Lecoq,

Merci pour l'organisation de cette rencontre. Je vais également saluer en particulier, parmi les parlementaires présents, le Député A. Saintoul qui, il y a 5 ans, a aidé notre campagne à réaliser une rencontre avec des parlementaires et Mme Setsuko Thurlow survivante d'Hiroshima et Béatrice Fihn directrice de ICAN.

Pour reprendre une expression qui a marqué son temps et a exprimé une réalité sur le dérèglement climatique, il est évident que « notre maison brûle ».

Notre maison, c'est celle du multilatéralisme, c'est celle de la charte des Nations unies, c'est celle des traités. Certes, tout n'est pas parfait dans cette maison, mais son cadre crée des règles qui globalement assure aux États et à ses populations un lieu de respect des souverainetés, un lieu de compromis, de négociation et de sécurité.

Le droit international est le ciment de cette maison. Le droit international humanitaire et les conventions régissant l'utilisation de systèmes d'armes, sont des preuves que les États et leurs dirigeants politiques ont appris des drames et des destructions des guerres.

Ce droit s'est donc fondé sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale. Sur l'horreur vécue par les populations, sur la nécessité de les protéger de certaines armes pour « plus Jamais Hiroshima et Nagasaki ». À ce titre les témoignages des Hibakusha - et je remercie M. Tanaka de sa présence -, comme ceux des victimes des plus de 2000 explosions nucléaires à travers le monde ont été essentiels pour comprendre que ces armes sont bien des armes de destruction massive.

Sans ces règles, notre monde sera de plus en plus anarchique, avec une réalité que l'on ne peut omettre celle de l'emploi volontaire ou par accident des armes nucléaires provoquant la fin de notre société humaine telle que nous la connaissons.

Or, la France participe depuis plusieurs décennies désormais, et avec encore plus de force et de vigueur depuis 2017 à l'érosion de ces règles nécessaires au contrôle et au désarmement nucléaire.

Outre le non-respect du Traité de non-prolifération nucléaire, en raison des actes de renouvellement de son arsenal via un investissement massif désormais de 7 milliards par an, la France a tout fait, mais sans succès, pour bloquer la bonne marche du Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires.

Ce traité, le TIAN, qui est complémentaire au TNP, vient créer pour la première fois une interdiction globale de ces systèmes d'armes de destruction massive, interdisant notamment l'emploi, la politique de dissuasion ou encore le financement de production de ces armes par des banques. Mais il porte aussi pour la première fois un regard et une volonté d'agir auprès des populations victimes des armes nucléaires et des populations victimes des essais.

- J'ouvre une parenthèse et félicite la reprise d'une nouvelle commission d'enquête sur les essais nucléaires par madame la députée Mereana Reid Arbellot, ici présente, en souhaitant que cela permette une amélioration de la loi Morin sur la reconnaissance des victimes des armes nucléaires et également une avancée sur l'ouverture des archives liées à ces essais en Algérie, celle-ci restant secret défense.

À ce jour, près de 50 % des États des Nations Unies sont engagés comme membres ou signataires du TIAN. De nombreux États sous parapluie nucléaire des États-Unis, qui pourtant rejette ce traité, ont décidé de participer à ces différentes réunions tel l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, ou des États Scandinaves.

Certes, rien ne laisse penser à ce stade que ces États vont ratifier le TIAN dans le court terme, mais ils sont réalistes et assument leur posture de membre des Nations Unies.

Ils reconnaissent ainsi l'existence du TIAN et comprennent qu'il n'est pas possible d'ignorer une majorité des États avec qui en même temps, ils nourrissent des relations diplomatiques fortes pour une plus grande stabilité mondiale.

Les puissances nucléaires démocratiques (États-Unis, Royaume-Uni, France) et autoritaires (Chine, Russie) ont combattu et communiqué ensemble (2017, 2018, 2020) pour dénoncer ce traité.

La France joue à ce titre un rôle particulier. Elle apparaît être la plus virulente pour critiquer cette norme et ses autorités politiques et diplomatiques s'activent pour diffuser des affirmations fausses. Jamais d'autre part malgré de nombreuses demandes – notamment de parlementaire - il n'a été possible d'expliquer ce traité lors d'une audition publique à la commission des Affaires étrangères. Ces différents présidents et présidente le refusent.

La France pratique ainsi à chaque réunion du TIAN la politique de la « chaise vide ».

Pourtant, elle devrait en raison de ces responsabilités spéciales comme membre permanent du Conseil de sécurité ou encore de déclaration politique de son président tel que « le multilatéralisme n'est pas seulement un acte de foi, c'est une nécessité opérationnelle » (ONU, 14 septembre 2021) être présent au titre d'État Observateur. C'est ce à quoi notre campagne ICAN France appelle comme premier acte d'engagement.

Dans cette maison qui brûle. Vous parlementaires avez une responsabilité dans le désarmement et la non-prolifération nucléaire. Vous avez la capacité de montrer une force d'opposition solide



ICAN – France
187, montée de Choulans, 69005 Lyon
coordination@icanfrance.org
Tél : +33 (0)4 78 36 93 03
<http://icanfrance.org>

contre cette posture présidentielle en affirmant la nécessité d'une présence française en mars prochain, date de la troisième réunion du TIAN.

Dans les prochains jours, ICAN France vous proposera de signer une nouvelle tribune sur ce sujet. En juin 2022, vous étiez 50 à la signer, 70 en novembre 2023. Je fais le pari que vous serez plus d'une centaine, vos partis politiques pouvant s'accorder sur cette nécessité de voir une France ne plus s'isoler de la scène internationale afin de lui redonner son rôle progressiste.

Je vous remercie.

Jean-Marie Collin, directeur de ICAN France